

## Syndicat d'énergie des Hautes-Alpes Comité syndical du mercredi 29 juin 2022

*La séance est ouverte à 14 h 30,  
sous la présidence de M. Jean-Claude Dou, Président du SyME05*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 14h30, les membres composant le Comité Syndical du Syndicat d'Energie des HAUTES-ALPES dûment convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président du SyMÉnergie05.

Le quorum n'ayant pas été atteint le vingt-deux juin 2022, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt-neuf juin à 14h30, à Chorges, sous la Présidence de Jean Claude DOU, Président du SyME05.

**Etaient présents** : DOU Jean Claude, NICOLAS Gérard, SARRAZIN Bruno, BOREL David, AUBEPART André, BACHENET Claude, BONNAFFOUX Joël, EYSSERIC Serge, LEYDON Louis, AMOURIQ René, MIOULANE Louis, VOLLAIRE Pierre, GOURY Dominique, CHANFRAY Corinne, BETTI Alain, SENNERY Pierre, ARNOUX Frédéric, BICAIS Jean Jacques, CLAEYMAN Jean-Pierre, BERAUD Michel, MAGNE Jean Claude.

**Etait présent en visioconférence** : TARDY Lionel

**Etait présent sans voix délibérative** : DESSEIN Antoine, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques Responsable du SGC d'EMBRUN

Soit neuf collègues représentés par vingt-et-un délégués sur dix Collèges ayant quarante-sept délégués.

**Etaient excusés** : LOISEAU Fabrice, DELBANO Jean Michel, PIQUEMAL Michel, ALLUIS Jean Luc, PRAT Jean Denis, CHALLOT Serge, BRIOULLE Jean Pierre, SALETTI Hélène, CHEVAL Jérôme, BILLON TYRARD Jacques, GALDI Albert, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, DESCHAMPS Sophie, CONREAUX Jean, DRUJON D'ASTROS Cyrille, GUET Claude.

**Assistés de** : RAIZIN Stéphane, Directeur Général des Services ; FERAUD Maryline, Directrice Générale Adjointe (visioconférence) ; DENYS Eric, Responsable service finances ; MASSE Nadège, gestionnaire ressources humaines ; LECLERE Pierre Jean, Responsable agence Centre (visioconférence), PEYRON Magali, assistante de direction (visioconférence) ; RICOU Audrey, secrétariat général ; CIMADOMO Amandine, ordonnateur comptable (visioconférence).

**Secrétaire de séance** : GOURY Dominique

Jean Claude DOU remercie les élus présents.

Il précise que le prochain comité syndical aura lieu en octobre.

Le planning des futurs bureaux et conseils syndicaux pour le second semestre 2022 va être adressé aux élus :

Réunions	Dates Prévisionnelles 2ème semestre 2022				
Bureaux	Vendredi 9 septembre à 9h30	Mercredi 21 septembre à 9h30		Jedi 17 novembre à 9h30	
Comités syndicaux			Mercredi 19 octobre à 9h30		Mercredi 7 décembre à 9h30

Deux bureaux rapprochés (9-09 et 21-09) sont dus au fait qu'il y aura, au cours de l'un de ces bureaux, la présentation du Compte Rendu Annuel d'Activités 2021 d'Enedis et d'EDF.

Le prochain comité syndical aura lieu dans nos locaux, dans la salle du conseil d'administration qui n'est pas encore totalement terminée. Cette salle permettra d'accueillir environ 70 personnes.

Jean Claude DOU accueille Antoine DESSEIN, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Responsable du SGC d'EMBRUN qui a souhaité être présent à son premier conseil syndical.

Jean Claude DOU lui donne la parole afin qu'il se présente : Antoine DESSEIN précise qu'il est arrivé le 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur EMBRUN. Il remplace M. JACQUET.

Le SGC est la fusion de la trésorerie d'Embrun et de Guillestre qui comprend 10 personnes, s'occupe de 204 budgets dont le nôtre.

Après avoir excusé les élus absents, Jean Claude DOU passe à l'ordre du jour.

## I. Affaires Générales

### 1.1. Délibérations approuvées lors du bureau du 20 mai 2022

Jean-Claude DOU informe les élus des délibérations prises lors du Bureau du 20 mai 2022 :

**2022-10B** Participation au congrès FNCCR – convention entre les syndicats ERES

⇒ adoptée à l'unanimité ;

**2022-11B** Communauté de communes de Serre-Ponçon : désignation représentant du SyME05 au comité des partenaires

⇒ adoptée à l'unanimité ;

**2022-12B** Programme des travaux sécurisation 2022 du syndicat d'énergie des Hautes-Alpes  
⇒ adoptée à l'unanimité ;

**2022-13B** Protocole transactionnel pour une cession de propriété d'une étude  
⇒ adoptée à l'unanimité ;

**2022-14B** Protocole de cession de matériel photovoltaïque autonome  
⇒ adoptée à l'unanimité ;

**2022-15B** Protocole d'accord transactionnel entre le SyME05 et la société SPIE CITYNETWORKS  
⇒ adoptée à l'unanimité ;

**2022-16B** Plan VAE05 – convention de remise d'ouvrage gratuite aux collectivités  
⇒ adoptée à l'unanimité ;

Il rappelle aux élus que ces délibérations sont consultables sur demande auprès du secrétariat.

## 1.2. Approbation du compte rendu du comité syndical du 29 avril 2022

Jean-Claude DOU, demande aux élus s'ils ont des observations sur le projet de compte-rendu de la réunion du comité syndical du 29 avril 2022. – *Pas d'observation.*

- **Le compte rendu de la réunion du comité syndical du 29 avril 2022 est approuvé à l'unanimité**

## II. Ressources Humaines

### 2.1. Mise en place des astreintes

Jean-Claude DOU : Face au développement des compétences du Syndicat il est nécessaire de mettre en place des astreintes pour assurer la qualité et la continuité des services principalement pour :

- Les réseaux d'infrastructures de communications électroniques
- Les réseaux de chaleur
- Les centrales de production d'électricité
- Les réseaux d'éclairage public des communes ayant transféré la compétence par délibération concordante
- Les réseaux d'éclairage public des communes ayant souscrit au service d'accompagnement à la gestion énergétique du syndicat.

Les cadres d'emplois concernés sont les agents techniques : adjoints techniques, agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs.

Jean-Claude DOU donne la parole à Nadège MASSE.

Nadège MASSE rappelle que cette délibération a été présentée en comité technique du centre de gestion qui nous a donné l'accord le 24 juin. Elle s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail (article 2 du décret n° 2005-542). L'astreinte sera une position de simple présence, d'attente, passée au domicile du salarié ou dans un lieu leur permettant de rejoindre les équipements en moins d'une heure trente maximum, pendant laquelle le salarié peut vaquer librement à ses occupations ; elle fait donc l'objet d'une indemnité d'astreinte.

Seules les périodes d'intervention du salarié pendant l'astreinte seront comptées comme du temps de travail effectif.

Les astreintes ne sont pas réservées aux agents de cadres d'emplois définis, elles sont applicables à tout agent territorial titulaire, stagiaire et non titulaire qui en effectue.

Stéphane RAZIN complète l'intervention de Nadège MASSE avec les trois types d'astreintes :

- Les astreintes d'exploitation qui sont des astreintes de droit commun et qui sont mises en œuvre quand l'agent est tenu, pour les nécessités de service, de demeurer à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir,
- Les astreintes de sécurité qui sont mises en œuvre quand des agents sont appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un évènement soudain ou imprévu,
- Les astreintes de décision qui sont mise en œuvre pour le personnel d'encadrement pouvant être joints directement par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires. Cette astreinte est plutôt réservée à l'encadrement.

Pour le SyME05 seule l'astreinte d'exploitation sera active.

Ces astreintes portent sur :

- Les réseaux d'infrastructures de communications électroniques : exploitation des ouvrages en pleine propriété, réponse aux interventions d'urgence d'agressions de tiers ;
- Les réseaux de chaleur gérés par le syndicat, soit en compétence directe, soit en gestion déléguée : supervision, exploitation, suivi de réapprovisionnement, réponse aux interventions d'urgence d'agressions de tiers ;

- Les centrales de production d'électricité : exploitation, supervision, intervention de sur les systèmes hydrauliques, interventions sur les systèmes électriques ;
- Les réseaux d'éclairage public des communes ayant transféré la compétence par délibération concordante : supervision, exploitation, réponse aux interventions d'urgence d'agressions de tiers ;
- Les réseaux d'éclairage public des communes ayant souscrit au service d'accompagnement à la gestion énergétique du syndicat : réponse aux interventions d'urgence d'agressions de tiers.

Nadège MASSE rappelle les devoirs de l'agent d'astreinte.

Si les agents placés sous astreinte sont autorisés à s'absenter de leur domicile, ils doivent veiller à demeurer à proximité de celui-ci afin de pouvoir rejoindre un lieu d'intervention 1heure 30 maximum. Le respect de ce délai d'intervention est obligatoire et figure sur la fiche de poste pour les services concernés.

La fiche de poste de l'agent précise le caractère obligatoire ou non de l'astreinte.

L'agent doit être informé 15 jours avant de son astreinte

L'agent doit également :

- Veiller à rester joignable à tout moment soit sur le téléphone portable mis à disposition, soit sur un poste fixe prédéfini ;
- Veiller à un chargement satisfaisant permanent de la batterie du téléphone portable mis à leur disposition ;
- Signaler sans délais au cadre d'astreinte immédiatement supérieur, les difficultés rencontrées dans l'exercice des missions d'astreinte ; Le cadre A rend compte au cadre de la Direction Générale des Services d'astreinte des interventions les plus complexes ou nécessitant la mise en œuvre de moyens particuliers.

Pendant ces astreintes, il y aura une fiche manuscrite du suivi des appels et des interventions qui permet :

- La comptabilisation des heures et le suivi d'exploitation qui déclenchera une indemnisation ou un repos compensateur.

La décision sera prise par le Président.

L'agent doit être prévenue au moins 15 jours francs à l'avance sinon majoration de 50% sur son indemnité ; le planning sera établi par semestre.

Corinne CHANFRAY demande si l'astreinte est en dehors des heures de travail et les week-ends ?

Nadège MASSE souligne qu'elle peut être à la semaine, le week-end et jours fériés, à la journée ou la nuit.

Corinne CHANFRAY s'interroge sur le nombre d'agents qui peuvent être concernés ? des astreintes tous les combien ?

Stéphane RAIZIN : Une analyse interne est en cours avec les collègues susceptibles de prendre ce type de responsabilité. Il faudrait être au moins 6 agents habilités « électricien » et formés tout fluide.

René AMOURIQ trouve que sur le fond ce système d'astreinte est évident.

**Serge EYSSERIC** intervient en rappelant que l'astreinte est à la semaine. L'agent d'exploitation ne sait pas comment il faut aller plus loin. C'est la responsabilité pyramidale donc celui qui va répondre est d'astreinte ou pas ? Il répond tout le temps ?

**Stéphane RAZIN** : Dans la montée crescendo, on aura des cadres B/C vers le cadre A. Le A étant le directeur qui est censé, en tant que DGS, être en astreinte d'exploitation toute sa carrière.

Un règlement pour l'astreinte devra être voté ultérieurement. Il doit être rédigé dans l'été.

Il va falloir définir l'heure trente qui est liée à nos propres modalités de déplacements, le lieu de résidence....

Trois agences sont réparties dans le déplacement : LA SALLE LES ALPES – CHORGES – CHATEAUNEUF DE CHABRE. Ces agents pourront prendre l'astreinte.

**Louis MIOULANE** : pour le réseau de chaleur de Champoléon, 1h30 n'est pas trop loin s'il y a un problème dessus ?

**Stéphane RAZIN** : Sur ce type d'ouvrage, nous avons une convention d'intervention immédiate avec la commune qui met à disposition un agent communal pour intervenir et avoir un regard circulaire, mette en sécurité l'installation ou réceptionner les livraisons (plots et barriérage).

**Frédéric ARNOUX** : pour la partie repos compensateur, on parle de récupérer les heures ou repos ?

**Nadège MASSE** : Oui, le travail effectif.

**Frédéric ARNOUX** : normalement le repos compensateur, c'est lorsque l'on ne respecte pas les temps de repos par exemple l'agent travail tout le Week end ; il a droit en plus de récupérer ses heures et du repos compensateur.

**Nadège MASSE** : C'est plutôt un repos récupérateur.

Sans autre question, le Président soumet au vote le projet de délibération présentée.

⇒ **La délibération 2022-16AG est adoptée à l'unanimité.**

## III. Finances

### 3.1. Budget SyME05

#### 3.1.1. Compte administratif 2021

**Jean-Claude DOU** souligne

Résultat reporté 2020 :

En exploitation, un résultat positif de 830 616.26 €.

En investissement, un résultat positif de 4 076 954.34 €.

Résultat 2021 :

En exploitation, un résultat excédentaire de 566 061.30 €.  
En investissement, un résultat déficitaire de 1 775 595.63 €.

Résultat de clôture 2021 :

En exploitation, un résultat excédentaire de 566 061.30 €.  
En investissement, un résultat déficitaire de 1 775 595.63 €.

Ce qui donne un résultat de clôture 2021 :

En exploitation, un résultat excédentaire de 1 396 677.56 €.  
En investissement, un résultat excédentaire de 2 301 35871 €.

⇒ Résultat global de clôture de 3 698 036.27 €

Restes à réaliser constatés au 31/12/2021 :

Dépenses : 10 900 163 €

Recettes : 8 190 915 €

Besoin de financement constaté au 31/12/2021 : 408 339,29 €

Le résultat définitif s'élève à 988 338.27 € de recette.

Jean-Claude DOU demande si l'assemblée souhaite réagir suite à la présentation.  
Aucune question des élus.

Jean-Claude DOU demande à Corinne CHANFRAY de mettre le compte administratif au vote.

Jean-Claude DOU quitte la salle.

Corinne CHANFRAY soumet au vote le compte administratif 2021

⇒ **La délibération N° 2022-17AG du compte administratif 2021 du SyMÉnergie05 est adopté à l'unanimité des votants.**

Jean-Claude DOU ne prend pas part au vote.

Retour en séance de Jean-Claude DOU qui remercie les élus et reprend la Présidence des débats.

### 3.1.2. *Compte de gestion 2021*

Jean-Claude DOU Les données du compte de gestion du comptable public d'Embrun correspondent à celles du Compte Administratif 2021 du SyME05.  
Le Président soumet au vote le projet de délibération présentée.

⇒ **La délibération 2022-18AG est adoptée à l'unanimité**

### 3.1.3. Affectation de résultats 2021

Jean-Claude DOU donne la parole à Eric DENYS :

Compte-tenu des reports de 2020, des résultats de 2021 et des restes à réaliser 2021, il apparaît un besoin de financement de la section d'investissement de 408 339,29 €.

Le report sur la section de fonctionnement 2021 s'élève à 988 338,27 €.

Le Président soumet au vote le projet de délibération présentée.

⇒ **La délibération 2022-19AG est adoptée à l'unanimité**

### 3.1.4. Marchés publics à procédure Adaptée (MAPA) 2021

Jean-Claude DOU rappelle que conformément aux dispositions contenues dans l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il doit fait part au Comité Syndical des décisions qu'il a prises au cours de l'année 2021 en vertu de l'article L-2122-22 du C.G.C.T..

Ces décisions concernent la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et de fournitures passés sans formalités préalables (marchés à procédure adaptée).

Liste des MAPAS :

Année	Procédure	Type	Marché	N° Marché	PRESTATAIRE	Objet du Marché	COMMUNE	Montant HT	Date d'attribution	Date de Notification
2021	MAPA	-	FCS	2021-01	ORMAZABAL	ST ANDRE D'EMBRUN - Rft Poste Les Gardiole	ST ANDRE D'EMBRUN	9 220,00 €	17/02/2021	17/02/2021
2021	MAPA	-	PI	2021-02	NALDEO	AMO Contrôle concession de la distribution d'électricité sur exercice 2020	SyMEnergie05	6 400,00 €	05/02/2021	05/02/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-03	ORMAZABAL	SIGOYER - RFT Poste Le Désert	SIGOYER	9 220,00 €	10/03/2021	15/03/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-04	ORMAZABAL	SAINT LAURENT DU CROS - RFT Poste Les Couniets	SAINT LAURENT DU CROS	9 120,00 €	30/04/2021	30/04/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-05	epsys	SAINT LAURENT DU CROS - RFT Poste Les Couniets	SAINT LAURENT DU CROS	8 790,00 €	30/04/2021	30/04/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-06	ORMAZABAL	CREVOUX - ENF HTA Entrée Station	CREVOUX	26 360,00 €	05/05/2021	05/05/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-09	EPSYS	MOLINES EN QUEYRAS - ENF HTA Gardiole	MOLINES EN QUEYRAS	13 498,00 €	12/05/2021	12/05/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-10	EPSYS	THEUS - RFT Poste Mangarot	THEUS	7 335,00 €	18/05/2021	18/05/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-11	EPSYS	LE DEVOLUY - Rac Pompage Source du Lac	LE DEVOLUY	14 100,00 €	18/05/2021	18/05/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-12	ORMAZABAL	EYGUIERS - Rac Pro & Immo	EYGLIERS	4 365,00 €	19/05/2021	19/05/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-13	EPSYS	SAINT CLEMENT SUR DURANCE - RFT Poste St Clément	SAINT CLEMENT SUR DURANCE	18 390,00 €	22/06/2021	22/06/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-14	EPSYS	LE MONETIER LES BAINS - RFT Poste Arcas	LE MONETIER LES BAINS	18 040,00 €	22/06/2021	22/06/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-16	EPCO	MOLINES EN QUEYRAS - ENF HTA Posyte Pisan	MOLINES EN QUEYRAS	15 371,00 €	07/07/2021	07/07/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-18	CAHORS - EPSYS - EPGO - ORMAZABAL	PARC POSTES	-	308 302,42 €	26/07/2021	26/07/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-20	ORMAZABAL	BARATIER - Rac PC20H6 Ensemble Commercial	BARATIER	27 024,00 €	01/09/2021	01/09/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-21	ALPINES CUISINES	CHORGES - Locaux	CHORGES	12 580,00 €	23/09/2021	23/09/2021
2021	MAPA	-	FCS	2021-24	SOGETHA	CHORGES - Locaux	CHORGES	1 995,00 €	07/12/2021	07/12/2021
<b>Total</b>								<b>510 110,42 €</b>		

Le Président soumet au vote le projet de délibération présentée.

⇒ **La délibération 2022-20AG est adoptée à l'unanimité**

### **3.1.5. Programme des investissements 2022**

Jean-Claude DOU propose au Comité Syndical de débattre des programmes d'investissement 2022 du SyMÉnergie05 en rapport des excédents dégagés en fin d'exercice précédent et d'annuler la délibération N°2021 62AG du 16 décembre 2021 traitant de l'objet afin d'intégrer dans la présente délibération des investissements supplémentaires.

Compte tenu de l'excédent de 988 338,27 €, il est nécessaire d'affecter cette somme.

Jean-Claude DOU donne la parole à Stéphane RAIZIN.

Stéphane RAIZIN : lors du budget primitif du 16 décembre 2021, les élus avaient voté un budget d'investissement à hauteur de 3 549 000 euros sur le programme dit régalien (électricité-télécom- éclairage public).

Avec le budget supplémentaire, on arrive à 5 468 500 € sur la partie régalienne.

Il est proposé aux élus de ne pas modifier le :

- Programme des investissements d'Énergie renouvelable, de maîtrise de l'énergie et des réseaux de chaleur : 120 000 € TTC.

Stéphane RAIZIN rappelle le projet pour lesquels les élus avaient donné un mandat au Président pour répondre à une session, sur la commune de Val Buech Méouge, d'une centrale hydroélectrique par EDF. Nous avons perdu l'affaire à quelques pourcents et nous avons fini 2<sup>ème</sup>. Il semble que le dossier technique était bien ficelé mais la proposition économique n'a pas retenu l'attention du vendeur.

Jean-Claude DOU remercie Stéphane pour cet énorme travail ainsi que le travail d'Eric DENYS aux finances.

Gérard NICOLAS souhaite remercier le Président et les services du SyME05 pour la rapidité et la qualité du travail fourni puisque les services du syndicat ont noté des incohérences techniques dans le dossier de vente avant les concurrents.

Merci pour toute cette implication et l'attention apportée à la commune pour partager une vision et une stratégie conjointe au préalable de l'acquisition de la centrale.

Jean-Claude DOU remercie M. NICOLAS pour son intervention et rappelle que les élus et les services sont à la disposition des collectivités membres et nous sommes présents à la fois lors des projets de travaux « historiques » mais aussi les projets de transition énergétique (centrales hydro – photovoltaïque - autoconsommation...).



Stéphane RAZIN Pour en revenir à nos programmes, le programme environnement se situe d'habitude à environ 30% qui est ramené à 26% cette année car nous n'avons toujours pas l'accord d'Enedis sur la convention Article 8. Le Président a demandé l'enveloppe habituelle de 211 000 €. Pour mémoire l'année dernière nous n'avons eu que 35 000 € de financement. Nous oscillons donc pour le budget 2022 entre 35 000 € et 211 000 €. Sans réponse d'Enedis, nous proposons de ne pas inscrire l'enveloppe des 211 000 euros et si nous ne l'inscrivons pas, c'est tout de même 40% de financement d'Enedis sur une enveloppe d'environ 500 000 € de travaux. On réduit donc de 400 000 € de travaux sur le programme environnement 2022.

Jean-Claude DOU précise que la conséquence de cette incertitude fait que nous avons ramené à une valeur plus juste le montant que l'on devrait toucher d'Enedis sur le budget supplémentaire.

Jean-Claude DOU demande à l'assemblée de délibérer pour autoriser la nouvelle programmation des investissements de construction de réseaux électriques, d'éclairage public et d'équipements de communications électroniques dans les 159 communes du territoire de la concession du SyMÉnergie05 et, décider que le SyMÉnergie05 assurera en 2022, conformément à ses statuts, la maîtrise d'ouvrage de ce programme à hauteur de 5 468 500 € TTC.

⇒ **La délibération 2022-21AG est adoptée à l'unanimité**

### **3.1.6. Subvention d'équilibre**

Jean-Claude DOU explique que budget principal doit équilibrer avec une subvention le budget annexe production renouvelable qui fait apparaître un déficit de 11 613,27 €.

Considérant que le fonctionnement du budget annexe « production renouvelable » nécessite pour son équilibre la vente de sa production d'électricité, qui en raison de délai technique et administratif n'a pas pu être effectué sur l'exercice. Le Président demande, qu'à titre dérogatoire, le budget général du SyME05 verse une subvention au budget annexe du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) production renouvelable à hauteur du déficit constaté.

Il précise que cette pratique n'est pas courante mais il s'agit exceptionnellement de l'équilibrer car nous n'avons pas reçu un certain nombre de redevances pour les années 2019 à 2022 pour un montant total d'environ 17 000 €.

**M. DESSEIN Antoine** n'a rien à rajouter.

**René AMOURIQ** souligne qu'il faut que cela reste une opération exceptionnelle.

**Stéphane RAIZIN** précise la raison de cette subvention d'équilibre par un effet de décalage d'une année systématique entre la perception de la recette et la mise en service des centrales puisque nous ne pouvons facturer qu'après une année pleine de production. Pour information, la recette de l'ombrière de BARATIER facturée en fin d'année 2021 est versée sur le compte administratif 2022 et non sur celui de 2021.

Le Président soumet au vote le projet de délibération présentée.

⇒ **La délibération 2022-22AG est adoptée à l'unanimité**

### 3.1.7. Budget supplémentaire 2022 (Détail pages 49 à 55 du livret)

Jean-Claude DOU et Maryline FERAUD A la suite du résultat constaté du cumul des exercices jusqu'au 31 décembre 2021 et au besoin de financement de la section d'investissement constaté avec les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, il ressort un excédent de 988 338,27 € auquel il faut retirer les affectations nouvelles à la section de fonctionnement. Il reste un excédent net de 980 165 € qu'il est possible de basculer en section d'investissement

Le budget supplémentaire :

- S'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes pour un montant de 1 171 000 €
- S'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes pour un montant de 13 332 872 €

Le budget total 2022 (budget primitif + budget supplémentaire) s'établit comme suit :

- S'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes pour un montant de 5 334 250 €
- S'équilibre en section d'investissements en dépenses et recettes pour un montant 17 611 872 €

Le Président soumet au vote le projet de délibération présentée.

⇒ **La délibération 2022-23AG est adoptée à l'unanimité.**

## 3.2. Budget Eborn

### 3.2.1. Compte administratif 2021

Jean-Claude DOU donne la parole à Eric DENYS

Résultat reporté 2020 :

En exploitation, un résultat positif de 6 208.59 €.

En investissement, un résultat positif de 301 668.17 €.

Résultat 2021 :

En exploitation, un résultat excédentaire de 13 553.18 €.

En investissement, un résultat excédentaire de 70 896.66 €

Résultat de clôture 2021 :

En exploitation, un résultat excédentaire de 19 761.77 €.  
En investissement, un résultat déficitaire de 372 564.83 €.

Restes à réaliser constatés au 31/12/2021 :

- Dépenses : 545 704.24 €
- Recettes : 180 000.00 €

Le résultat définitif sur l'investissement s'élève à 6 860.59 €.  
Le résultat total des deux sections s'élève à 26 622.36 €

Jean-Claude DOU demande si l'assemblée souhaite réagir suite à la présentation.  
Aucune question des élus.

Jean-Claude DOU demande à Corinne CHANFRAY de mettre le compte administratif au vote.

Jean-Claude DOU quitte la salle.

Corinne CHANFRAY soumet au vote le compte administratif eborn 2021

⇒ **La délibération N° 2022-17AG du compte administratif 2021 du SyMÉnergie05 est adoptée à l'unanimité des votants.**

Jean-Claude DOU ne prend pas part au vote.

Retour en séance de Jean-Claude DOU qui remercie les élus et reprend la Présidence des débats.

### 3.2.2. Compte de gestion 2021

Jean-Claude DOU informe les élus que Les données du compte de gestion du Trésorier d'Embrun correspondent à celles du Compte Administratif 2021 du budget Eborn.

Le Président soumet au vote le projet de délibération présentée.

⇒ **La délibération 2022-25AG est adoptée à l'unanimité.**

### 3.2.3. Affectation de résultats 2021

Jean-Claude DOU donne la parole à Eric DENYS

Eric DENYS souligne que compte-tenu des reports de 2020, des résultats de 2021 et des restes à réaliser 2021, le report sur la section de fonctionnement 2021 s'élève à 19 761,77 €.

⇒ **La délibération 2022-26AG est adoptée à l'unanimité.**

#### 3.2.4. Budget supplémentaire 2022 eborn (Détail pages 65 à 67 du livret)

Jean-Claude DOU donne la parole à Eric DENYS

Eric DENYS souligne qu'à la suite du résultat constaté, du cumul des exercices jusqu'au 31 décembre 2021 et au besoin de financement de la section d'investissement constaté avec les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, il ressort un excédent de 19 761,77 € pour la section de fonctionnement.

Le budget supplémentaire :

S'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes pour un montant de 19 761,77€  
S'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes pour un montant de 552 564,83 €

Le budget total 2022 (budget principal + budget supplémentaire) s'établit comme suit :

S'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes pour un montant de 301 211,77 €  
S'équilibre en section d'investissements en dépenses et recettes pour un montant 714 564,83 €

⇒ **La délibération 2022-27AG est adoptée à l'unanimité.**

### 3.3. Budget Réseau de chaleur

#### 3.3.1. Compte administratif 2021

Jean-Claude DOU donne la parole à Eric DENYS

Résultat reporté 2020 :

En exploitation, un déficit de 910.48 €  
En investissement, un résultat positif de 49 403.77 €.

Résultat 2021 :

En exploitation, un résultat excédentaire de 2 356.94 €.  
En investissement, un résultat excédentaire de 18 755.21 €

Résultat de clôture 2021 :

En exploitation, un résultat excédentaire de 1 446.46 €.

En investissement, un résultat excédentaire de 68 158.98. €.

Restes à réaliser constatés au 31/12/2021 :

Dépenses : 67 050.00 €

Le résultat définitif sur l'investissement s'élève à 1 108.98 €.

Le résultat total des deux sections s'élève à 2 555.44 €

Jean-Claude DOU demande si l'assemblée souhaite réagir suite à la présentation.

Aucune question des élus.

Jean-Claude DOU demande à Corinne CHANFRAY de mettre le compte administratif Réseaux de chaleur au vote.

Jean-Claude DOU quitte la salle.

Corinne CHANFRAY soumet au vote le compte administratif 2021

⇒ **La délibération N° 2022-28AG du compte administratif Réseau de Chaleur 2021 est adoptée à l'unanimité des votants.**

Jean-Claude DOU ne prend pas part au vote.

Retour en séance de Jean-Claude DOU qui remercie les élus et reprend la Présidence des débats.

### 3.3.2. Compte de gestion 2021

Jean-Claude DOU souligne que les données du compte de gestion du Trésorier d'Embrun correspondent à celles du Compte Administratif 2021 du budget Réseau de chaleur.

⇒ **La délibération 2022-29AG est adoptée à l'unanimité.**

### 3.3.3. Affectation de résultats 2021

Jean-Claude DOU donne la parole à Eric DENYS

Eric DENYS informe les élus que compte-tenu des reports de 2020, des résultats de 2021 et des restes à réaliser 2021,

le report sur la section de fonctionnement 2021 s'élève à 1 446,46 €.

⇒ **La délibération 2022-30AG est adoptée à l'unanimité.**

### 3.3.4. Budget supplémentaire 2022 réseau de chaleur (Détail pages 76 à 79 du livret)

Jean-Claude DOU donne la parole à Eric DENYS

Eric DENYS informe les élus qu'à la suite du résultat constaté du cumul des exercices jusqu'au 31 décembre 2021 et au besoin de financement de la section d'investissement constaté avec les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, il ressort un excédent de 1 446,46 € de la section de fonctionnement.

Le budget supplémentaire :

- ☒ S'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes pour un montant de 1 446,46 €
- ☒ S'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes pour un montant de 68 158,98 €

Le budget total 2022 s'établit comme suit :

- ☒ S'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes pour un montant de 49 446,46 €
- ☒ S'équilibre en section d'investissements en dépenses et recettes pour un montant 138 158,98 €

⇒ ***La délibération 2022-31AG est adoptée à l'unanimité.***

## 3.4. Budget Production Energie Renouvelable

### 3.4.1. Compte administratif 2021

Jean-Claude DOU donne la parole à Eric DENYS

Section d'Investissement :

Excédent annuel : 281 966,19 €

Excédent cumulé : 281 966,19 €

Restes à réaliser constatés au 31/12/2021 :

Dépenses : 569 240 €

Recettes : 291 000 €

Il n'y a pas de besoin de financement au 31/12/2021.

## Section de fonctionnement

Déficit annuel : - 11 613,57 €

Déficit cumulé : - 11 613,57 €

Soit un excédent total des 2 sections de 270 352,62 €

Jean-Claude DOU demande si l'assemblée souhaite réagir suite à la présentation.

Aucune question des élus.

Jean-Claude DOU demande à Corinne CHANFRAY de mettre le compte administratif au vote.

Jean-Claude DOU quitte la salle.

Corinne CHANFRAY soumet au vote le compte administratif ENR 2021

⇒ **La délibération N° 2022-32AG du compte administratif ENR 2021 est adoptée à l'unanimité des votants.**

Jean-Claude DOU ne prend pas part au vote.

Retour en séance de Jean-Claude DOU qui remercie les élus et reprend la Présidence des débats.

### 3.4.2. Compte de gestion 2021

Jean-Claude DOU donne la parole à Eric DENYS qui rappelle que les données du compte de gestion du Trésorier d'Embrun correspondent à celles du Compte Administratif 2021 du budget Production ENR.

⇒ **La délibération 2022-33AG est adoptée à l'unanimité.**

### 3.4.3. Marchés publics à Procédure Adaptée (MAPA) 2021

Jean-Claude DOU rappelle les dispositions contenues dans l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et fait part au Comité Syndical des décisions qu'il a prises au cours de l'année 2021 en vertu de l'article L-2122-22 du C.G.C.T. :

FOURNISSEURS	LIBELLE	HT	TTC
GAP ENERGIE	ENTRETIEN MAINTENANCE OMBRIERE DE BARATIER	430,00 €	516,00 €
EDSB	FOURNITURE D'ELECTRICITE		

⇒ **La délibération 2022-34AG est adoptée à l'unanimité.**

#### 3.4.4. Budget supplémentaire 2022 Production énergies renouvelables (Détail pages 89 à 92 du livret)

Jean-Claude DOU donne la parole à Eric DENYS

A la suite du résultat constaté du cumul des exercices jusqu'au 31 décembre 2021 et au besoin de financement de la section d'investissement constaté avec les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, il ressort un déficit de – 11 613,57 € de la section de fonctionnement.

##### Le budget supplémentaire :

- S'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes pour un montant de 11 613,57€
- S'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes pour un montant de 772 966,19 €

##### Le budget total 2022 s'établit comme suit :

- S'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes pour un montant de 117 613,57 €
- S'équilibre en section d'investissements en dépenses et recettes pour un montant 1 076 966,19 €

René AMOURIQ apprécie les explications détaillées données lors de la présentation des budgets.

Pour eborn par exemple, sans détail, il a du mal à voir ce qui est payé. Est-ce qu'il serait possible d'avoir le détail ?

Stéphane RAIZIN souligne que chaque ligne est identifiée dans la base comptable : il est possible de la consulter au SyME05 avec les services.

⇒ ***La délibération 2022-35AG est adoptée à l'unanimité.***

### 3.5. Autorisation permanente de poursuites au comptable public

Jean-Claude DOU rappelle aux élus, qu'afin de permettre au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales, il convient de donner au comptable public une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

L'autorisation permanente permet des poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour le budget principal et les budgets annexes Eborn, Réseau de chaleur et production d'énergies renouvelables.

Antoine DESSEIN souligne qu'il était impératif de prendre cette délibération du fait de la fusion de la trésorerie d'Embrun et de Guillestre. La trésorerie se nomme maintenant Services de Gestion Comptable Embrun-Savines. Le fait qu'il y ait un nouveau comptable ainsi qu'un nouveau nom, il est préférable de consolider juridiquement l'autorisation au cas où il y ait un problème un jour.



⇒ **La délibération 2022-36AG est adoptée à l'unanimité.**

### 3.6. Cession d'un local situé à Molines en Queyras au SIGDEP

Jean-ClaudeDOU: A l'occasion de la fusion des anciens syndicats d'électrification, le SyME05 est devenu propriétaire d'un local d'une surface de 20 m<sup>2</sup>, situé dans le bâtiment « Clos La Chalp », à Molines-en-Queyras.

Or cette fusion a entraîné le transfert de tous les biens et contrats acquis par l'ancien syndicat au SyME05. L'ancien syndicat, est devenu un nouveau Syndicat Intercommunal Guil-Durance d'Éclairage Public. Dans la mesure où, d'une part, le SyME05 n'utilise pas ce bien et n'en a désormais aucune utilité, et où, d'autre part, le Syndicat Intercommunal Guil-Durance d'Éclairage Public souhaite pouvoir en disposer pour développer dans de meilleures conditions sa mission d'intérêt général au titre de la compétence « éclairage public » qu'il exerce au profit de ses communes membres, il est proposé de céder ce local à l'euro symbolique audit Syndicat.

Il est précisé que la valeur comptable du bien est de 42.735,04 € (mandat du 21 décembre 2004) et que celui-ci est inscrit à l'inventaire du SyMÉnergie05.

L'estimation réalisée par le service du Domaine est de 36 000€.

Jean-Claude DOU propose aux élus d'approuver la cession à l'euro symbolique du local appartenant au SyMÉnergie05, sis Route de Saint Véran, à Molines-en-Queyras (05350) au profit du Syndicat Intercommunal Guil-Durance d'Éclairage Public dont le siège est sis à Mairie de Réotier - Le Village - 05600 REOTIER.

⇒ **La délibération 2022-37AG est adoptée à l'unanimité.**

### 3.7. Achat de la centrale hydroélectrique du Dévezet

Jean-Claude DOU: Dans la continuité de sa stratégie qui est de produire de l'énergie verte afin de couvrir la consommation électrique des véhicules électriques, le SyME05 souhaiterait acheter et réhabiliter une ancienne centrale hydroélectrique, appartenant à la société ENERALP, et qui turbine les eaux du torrent du Dévezet et une partie des eaux en provenance du Canal de Gap.



Jean-Claude DOU donne la parole à Stéphane RAIZIN

Stéphane RAIZIN parle sous couvert de M. le Maire et du Président de la communauté de communes de Serre Ponçon-Val d'Avance présent dans la salle et du Président du SyME05.

En effet, la communauté de communes de Serre Ponçon-Val d'Avance (anciennement SIVOM) et la commune de La Bâtie-Neuve ont les droits d'eau potable et d'irrigation. Ensuite l'ASA du DEVEZET dispose de droits partagés pour l'irrigation et la consommation humaine.

Le groupe hydroélectrique installé est d'une puissance de 300 Kilowatt et la société ENERALP ne dispose plus de droit d'eau depuis le 2 septembre 2010 pour exploiter l'usine de production.

Une étude de faisabilité a été lancée avec la communauté des communes de Serre Ponçon-Val d'Avance pour analyser l'opportunité de réhabiliter la centrale qui montre l'intérêt économique d'initier un nouveau projet plus modeste.

Cette étude fut présentée le 9 juin 2020 aux élus de la communauté des communes de Serre Ponçon-Val d'Avance.

Joël BONNAFOUX précise que le Dévezet était au départ une source située sur la Bâtie Neuve qui servait aux arrosants. Nous cherchions de l'eau pour alimenter les 9 communes que l'on a sur la Vallée de l'Avance. On a pris la source et, en compensation, on a dû amener de l'eau du canal de Gap. Toutes ces conduites datent des années 70.

Stéphane RAIZIN précise que, par rapport à ces propos, il y a aussi une régularisation foncière des conduites à faire.

L'estimation des Services des Domaines s'est forgée sur la base de l'étude de faisabilité :

1<sup>er</sup> scénario :

On récupère les installations existantes et on remet en service la centrale : grosse partie appareillage à reprendre (500 000 euros de réhabilitation générale en prix 2020). Le chiffre d'affaires annuel s'élèverait à 75 500 €

2<sup>ème</sup> scénario :

Returbiner à partir du Lac des Brès : il faut refaire un autre réseau, une autre centrale

Le chiffre d'affaires annuel s'élèverait à 62 000€

Sur les deux scénarii, on vous propose de confirmer le scénario 1 et d'acheter l'usine avec la parcelle et les appareils pour 80 000 € négocié avec le propriétaire actuel.

Pierre VOLLAIRE : Une remarque générale Président, par rapport à l'envolée du prix de l'électricité : la SEMLORRES dont j'ai la responsabilité va voir sa facture électrique, pour une saison de ski, passer de 500 000 € à 2 millions d'euros. On passe de 58.50 le mégawattheure à 280 ! Nous n'avons pas de solution autre que de moins consommer, d'augmenter les tarifs ou de développer une énergie locale autoconsommée qui sera forcément renouvelable ! Donc Président j'encourage le SyME05 à prendre ce type d'initiative.

Jean-Claude DOU met au vote cette délibération qui lui donne pouvoir d'engager les démarches pour l'acquisition de cette centrale au prix négocié de 80 000 euros net pour le vendeur.

⇒ **La délibération 2022-38AG est adoptée à l'unanimité.**

## IV. Service public de l'électricité – Réseaux et Travaux

### 4.1. Convention d'étude électrique entre le SyME05 et les communes

Jean-Claude DOU rappelle que la réglementation en matière de raccordement aux réseaux publics de distribution d'électricité a connu de nombreux changements notamment au travers des lois SRU et UH de 2000 et 2003.

Depuis, les communes en charge de l'urbanisme doivent intégrer la problématique du financement des extensions de réseaux dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, ainsi que dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le guichet urbanisme du syME05 a été mis en place en 2010 afin d'accompagner ses communes membres sur ces nouvelles problématiques.

Le SyME05 propose aux communes rurales un accompagnement lors de l'élaboration, la révision ou la modification de leurs documents d'urbanisme. Ainsi, il réalise aux côtés des communes une étude électrique globale afin d'informer la commune sur les coûts de raccordements induits par la validation de son PLU et de la conseiller sur l'utilisation de certains outils financiers leur permettant de financer une partie des coûts qu'elles devront prendre en charge au titre de l'extension du réseau public.

La convention a pour objectif, au travers d'une étude dédiée, d'anticiper la desserte en électricité au regard du document d'urbanisme en vigueur sur la commune et ainsi de définir les potentiels travaux de raccordement à prévoir à long terme dans le but d'éviter des travaux additionnels (tranchées, voiries, etc.).

Sans autre question, le Président soumet au vote le projet de délibération présentée.

⇒ ***La délibération 2022-39AG est adoptée à l'unanimité.***

### 4.2. Accord cadre Géoréférencement 2022

Jean-Claude DOU donne la parole à Stéphane RAIZIN

Stéphane RAIZIN informe les élus que le SyME05 souhaite passer un marché, pour une période de quatre ans, du géoréférencement des réseaux d'éclairage public afin de répondre au décret 2012-970 du 20 Août 2012 relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux sensibles.

Le décret 2012-970 du 20 Août 2012 relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution s'applique aux installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les communes intégrées aux unités urbaines définies par l'INSEE doivent disposer d'une cartographie précise et géoréférencée du réseau d'éclairage public et 2026 pour les autres communes.

Il faut créer un marché et donner pouvoir au Président de lancer un marché accord cadre.

**René AMOURIQ** : est ce que les communes qui n'ont pas confié leur réseau d'éclairage public au SyME05 pourrait prétendre à ce service ?

**Stéphane RAIZIN** : oui si les communes adhèrent au service SAGE EP. Le SyME05 répond pour le compte des communes mais sans transfert de compétence.

Le 1<sup>er</sup> niveau du service SAGE est de faire la cartographie des réseaux pour suivre dépenses énergétiques et piloter. On répond pour le compte de la commune aux DT/DICT.

Le 2<sup>ème</sup> niveau sera de faire du géoréférencement sur demande des communes.

**Jean-Claude DOU** propose donc aux élus de délibérer pour qu'il puisse :

- Lancer un appel d'offres ouvert européen pour la passation d'un accord cadre pour une période maximale de quatre années pour la détection et de géoréférencement des ouvrages d'éclairage public du SyMÉnergie05.
- Et charger le Président, après réunion et avis de la commission d'appel d'offre, par délégation, de prendre toutes les décisions concernant la programmation, l'exécution et le règlement de ce marché dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget.

⇒ **La délibération 2022-40AG est adoptée à l'unanimité.**

## V Transition énergétique

### 5.1. Avenant n°1 au contrat de développement relatif au projet de parc Sérignons de la société Sérignons énergies

**Jean-Claude DOU** donne la parole à **Stéphane RAIZIN**

**Stéphane RAIZIN** rappelle aux élus que lors de la séance du 2 avril 2021, ils ont délibéré afin de donner pouvoir au Président de signer les documents relatifs au contrat de développement au projet de parc Sérignons de la société Sérignons énergies.

Dans ce 1<sup>er</sup> contrat il y avait une fourchette de prix dans l'article 4 qui stipulait que Valorem et le SyME05 se rémunéraient, chacun en ce qui les concerne, sur le temps passé. Il est maintenant important de fixer le prix de développement entre les partenaires.

Face aux discussions et aux temps passés, les partenaires souhaitent se faire rémunérer sur la partie haute de la fourchette pour le temps passer avec le Président :

- Pour valorem : 15 000 €
- Pour le SyME05 : 10 000 €

Jean-Claude DOU confirme que des réunions avec les citoyens sont chronophages mais il faut être présent pour donner des explications. Il faut savoir que, très rapidement, nous allons passer à des consommations d'énergie qui vont continuer à progresser dans les 30 années à venir ; alors que faire si nous ne réduisons pas nos consommations et si nous ne souhaitons pas d'électrons nucléaires ? Les explications sont de plusieurs niveaux : il faut convaincre la population mais les services de l'Etat également. Nous proposons donc que des modifications soient apportées aux article 4.1 et 4.2 du contrat et l'article 4.3 est supprimé.

René AMOURIQ souligne que dans le Buech tout le monde critique le parc photovoltaïque de Montmaur sauf les Montmaurins !

Sans autre question, le Président soumet au vote le projet de délibération présentée.

⇒ **La délibération 2022-41AG est adoptée à l'unanimité.**

## **5.2. Convention de conduite d'opération et de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la rénovation thermique**

Jean-Claude DOU rappelle qu'à la suite de la création du Bouquet TE au sein du service transition énergétique du syndicat, la commune de Rochebrune souhaite conventionner avec le SyME05 pour réaliser une rénovation thermique du bâtiment de la Mairie et celui de l'école.

Jean-Claude DOU donne la parole à Stéphane RAIZIN

Stéphane RAIZIN explique aux élus que, dans le cadre de ce bouquet de services, le SyME05 propose une prestation spécifique d'accompagnement à la rénovation thermique et énergétique des bâtiments « SyME-Rénov », qui comprend l'aide à l'identification des travaux et un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux décidés par programmation, afin d'optimiser les coûts de construction et de rénovation en mutualisant les moyens. La commune de ROCHEBRUNE est la première commune à nous faire confiance dans le service de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation thermique. Sur l'idée, le SyME05 se substitue à la commune pour faire les études, les travaux et on rend les clefs à la commune à la réception.

Le projet de convention a pour objet de déterminer les conditions d'exécution de la mission de conduite d'opération et les conditions dans lesquelles la Commune délègue au Syndicat la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Sans autre question, le Président soumet au vote le projet de délibération présentée.

⇒ **La délibération 2022-42AG est adoptée à l'unanimité (Commune de Rochebrune – Rénovation de la Mairie)**

⇒ **La délibération 2022-43AG est adoptée à l'unanimité (Commune de Rochebrune – Ecole)**

### 5.3. Transfert de compétence réseau de chaleur Montgenèvre

Jean-Claude DOU informe les élus que la commune de Montgenèvre a transféré, par délibération, sa compétence « création et exploitation de réseau public de chaleur ou de froid » au SyME05.

Il convient d'accepter cette demande de transfert de compétence.

Jean-Claude DOU donne la parole à Stéphane RAIZIN

Stéphane RAIZIN explique que ce projet de délibération est la suite confirmée du partenariat réussi avec la commune de Montgenèvre. L'automne dernier le Président du SyME05 et le Maire de la commune de Montgenèvre ont signé une convention SAGE Bâtiment pour piloter, contrôler et suivre les consommations d'énergie de DURANCIA, Cinéma Jean GABIN et espace PRARIAL.

Pour DURANCIA, nous avons instrumenté puis piloté le bâtiment et nous avons réalisé 19% de gains de consommation de gaz propane sur la saison de chauffe 2021-2022 avec une fréquentation record des bassins.

Bravo aux services ! Et pour aller plus loin, nous avons proposé à la commune de prendre directement l'exploitation des installations de chauffage du bâtiment qui alimente plusieurs clients dans le cadre d'un transfert de compétence réseaux de chaleur et assurer le coût énergétique optimisé aux clients du réseau. Le financement de la réalisation des travaux et de chaufferies est assuré par le produit des subventions, emprunts et par la vente de chaleur.

Jean-Claude DOU met la délibération au vote.

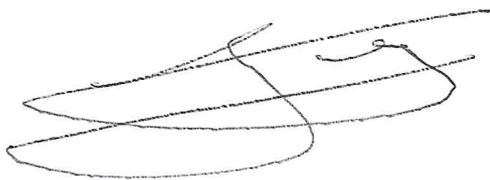
⇒ **La délibération 2022-44AG est adoptée à l'unanimité.**

### VI Questions diverses

- Problème du quorum à revoir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H.

Le Secrétaire de Séance,  
Dominique GOURY



Le Président,  
Jean-Claude DOU

